

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de
concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint de
la société « Assiette Nordique SA » par le fonds d'investissement
« Capmezzanine V FPCC-RFA » au côté de l'actionnaire historique
« R3M SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** Le fonds d'investissement « Capmezzanine V FPCC-RFA » ;
- **La cible :** « Assiette Nordique SA » ;
- **L'actionnaire historique :** « R3M SA ».

Nature de l'opération :

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Le secteur de la transformation et de la distribution des produits de la mer.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 24 novembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par le fonds d'investissement « Capmezzanine V FPCC-RFA » à travers l'acquisition d'une participation minoritaire dans le capital de la société « Assiette Nordique SA », aux côtés de l'actionnaire majoritaire « R3M SA »

« Capmezzanine V FPCC-RFA » est un organisme de placement collectif en capital (OPCC) de droit marocain, constitué sous la forme d'un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées (FPCC-RFA), immatriculé au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 681451 et dont le siège social est sis Projet CASA ANFA, Lot 60-1, n°52B, Bâtiment B, 5ème étage, Casablanca, dûment représenté par « CDG Invest Growth », société anonyme, dont le siège social est Projet CASA ANFA Lot 60-1, n°52B, Bâtiment B, 5ème étage, Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 110323.

« Assiette Nordique SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est sis 13 rue des Ramiers, quartier Plateau Extension, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 201737. Elle a pour activité la transformation, la vente, l'entreposage, la distribution et la commercialisation de produits de la mer. La société « Assiette Nordique » est contrôlée exclusivement par la société « R3M SA » son actionnaire majoritaire.

« R3M SA » est une société anonyme dont le siège social est situé à 1 allée des mandariniers, sous-sol et 1er étage, quartier industriel, Sidi Bernoussi, 20000, Casablanca, enregistrée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 288209. « R3M SA » est une société holding qui a pour vocation de détenir des participations dans diverses sociétés.

Fait, à Rabat le 13 novembre 2025